

Enquête sur le recrutement, l'emploi et les besoins de formation au Québec en 2021-2022

Guide à l'intention du participant

Informations pour répondre à la question 1

Les secteurs d'activité sont basés sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2017. Si vous souhaitez corriger le secteur d'activité indiqué dans votre questionnaire, ou si aucun secteur n'est indiqué, veuillez :

- trouver le secteur qui correspond (en totalité ou en partie) à l'activité principale de votre emplacement dans la liste de secteurs présentée à l'annexe 1 ;
- repérer le code alphanumérique composé d'une lettre et de deux chiffres qui y est associé (dans la première colonne) ;
- inscrire ce code alphanumérique dans le questionnaire à la question 1.1.

Lien vers la page du SCIAN 2017 sur le site Web de Statistique Canada :

www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1181553

Note : Le secteur d'activité principal d'un emplacement est celui qui génère le plus grand chiffre d'affaires.

Informations pour répondre à la question 14

a. Le salaire horaire offert

Indiquez le taux horaire à taux simple, y compris les primes non liées au rendement (par exemple, les primes de nuit ou de chef d'équipe). N'ajoutez pas à ce salaire la rémunération additionnelle due à des heures supplémentaires, même si celles-ci sont comprises dans la semaine normale de travail.

Si le poste est rémunéré en fonction d'une échelle salariale ou d'un taux variable, inscrivez le salaire qui correspond au nombre d'années d'expérience minimalement demandé.

S'il s'agit d'un salaire annuel, divisez-le par le nombre d'heures dans une semaine normale de travail, puis par le nombre de semaines travaillées dans l'année (si le poste est à temps plein toute l'année, ce nombre est de 52,18 semaines).

Veuillez convertir le salaire en taux horaire. Si la rémunération est basée sur le rendement (à la pièce, à la commission, au kilométrage, etc.), estimez de la façon la plus juste possible le taux horaire moyen que cela peut représenter.

b. Le nombre d'heures hebdomadaires de travail

Indiquez le nombre d'heures habituelles de travail par semaine, c'est-à-dire le nombre d'heures qui correspond à la semaine normale de travail, sans compter les heures supplémentaires si elles ne sont pas comprises dans la semaine normale de travail.

Si le nombre d'heures est variable (il n'y a pas de semaine normale de travail), veuillez fournir une estimation la plus juste possible du nombre moyen d'heures de travail par semaine.

c. Le statut de l'emploi

Permanent

Temporaire, sauf saisonnier (contractuel, occasionnel, surnuméraire, etc.)

Saisonnier

d. Le type d'horaire

Si le poste est caractérisé par plus d'un type d'horaire, veuillez choisir celui qui caractérise le mieux le poste.

Jour (non décalé) : L'horaire de jour non décalé ou « normal » correspond à une période de travail qui se situe, de façon générale, entre 6 h et 19 h, les jours de semaine.

Soir : L'horaire de soir correspond à une période de travail qui couvre, de façon générale, une période comprise entre 20 h et minuit.

Nuit : Le travail de nuit correspond à une période de travail qui couvre, de façon générale, une période comprise entre minuit et 5 h du matin.

Décalé : L'horaire de jour décalé se distingue de l'horaire de jour normal : l'employé commence à travailler plus tôt (présence au travail avant 6 h), finit plus tard (après 19 h) ou travaille la fin de semaine.

Quarts en rotation : L'expression « travail en rotation » couvre une vaste gamme d'horaires de travail et signifie que les quarts de travail varient ou alternent selon un calendrier déterminé.

Sur appel : Il n'y a pas d'horaire fixe ; l'employé travaille à la demande de l'employeur, selon les besoins.

e. Le diplôme demandé

Aucun

DES : Diplôme d'études secondaires

AEP : Attestation d'études professionnelles

DEP ou ASP : Diplôme d'études professionnelles ou Attestation de spécialisation professionnelle

AEC : Attestation d'études collégiales

DEC : Diplôme d'études collégiales

Certificat universitaire (niveau inférieur au baccalauréat)

Diplôme universitaire (baccalauréat ou niveau supérieur)

f. Les qualifications professionnelles demandées

Carte de compétence ou certificat de qualification (requis par la réglementation du métier)

Appartenance à un ordre professionnel

Attestation de formation pour la manipulation de machines ou d'appareils

Permis de conduire

Maîtrise de l'anglais

Maîtrise d'une langue autre que le français ou l'anglais

Autres compétences ou connaissances particulières qui ne s'acquièrent pas par la formation initiale (p. ex. : techniques de secourisme, maîtrise d'un logiciel, etc.)

Autres

Aucune qualification professionnelle demandée

h. La liste des causes pour lesquelles le poste est demeuré vacant pendant 90 jours ou plus

Répondez en sélectionnant la lettre ou les lettres qui, selon vous, correspondent le mieux à la situation.

Si le poste est demeuré vacant pendant 90 jours ou plus, car « Certaines compétences, habiletés personnelles ou connaissances précises, considérées comme indispensables à l'exercice de la profession ou du métier offert, faisaient défaut chez les candidats » (**choix L**), vous devez en préciser la nature.

- Inscrivez d'abord le code (L1 à L17) qui indique la nature des compétences à développer.
- Lorsque demandé, décrivez ensuite de façon précise la compétence, l'habileté ou la connaissance à l'endroit prévu dans le questionnaire : il peut s'agir d'une technique de travail (ex. : soudage à l'arc électrique), de la maîtrise d'un logiciel (ex. : connaissance avancée de Word, connaissance de SAS), de la connaissance d'un domaine (ex. : connaissance du domaine des transports et de la logistique), etc.
- Ne mentionnez pas le nom de l'organisation ou de l'emplacement dans vos réponses écrites.

Le manque de candidats ou le refus du poste par les candidats (les choix ne sont pas mutuellement exclusifs)

- A) L'emplacement est éloigné géographiquement
- B) Les infrastructures sont insuffisantes dans la localité où se situe l'emplacement (transport en commun inadéquat, insuffisance de logements, absence de réseau cellulaire, manque de services de proximité, etc.)
- C) La profession et/ou le secteur d'activité sont méconnus ou perçus négativement
- D) Le poste offert n'est pas permanent (temporaire, mais non saisonnier)
- E) Le poste offert n'est pas à temps plein (temps partiel – moins de 30 h/semaine)
- F) Le travail offert est saisonnier
- G) Les conditions de travail offertes ne conviennent pas (salaires, avantages sociaux, congés, etc.)
- H) Le poste est peu attrayant en raison de certaines caractéristiques (pénibilité du travail, risques pour la santé ou la sécurité, horaires atypiques, etc.)

Les candidatures ne correspondent pas au profil recherché (les choix ne sont pas mutuellement exclusifs)

- I) Les candidats n'avaient pas le diplôme recherché (qualification)
- J) Les candidats n'avaient pas la certification requise ou ne satisfaisaient pas à une exigence légale (ex. : permis de conduire)
- K) Les candidats n'avaient pas l'expérience demandée
- L) Les candidats n'avaient pas certaines compétences, habiletés personnelles ou connaissances précises considérées comme indispensables à l'exercice de la profession ou du métier offert

Compétences essentielles (les neuf compétences essentielles sont définies à la fin de ce guide)

L.1. Lecture

L.2. Rédaction

- L.3. Utilisation de documents
- L.4. Calcul
- L.5. Communication orale
- L.6. Capacité de raisonnement
- L.7. Compétences numériques
- L.8. Travail d'équipe
- L.9. Formation continue

Autres catégories de compétences, d'habiletés ou de connaissances

- L.10. Savoir-être et aptitudes personnelles (politesse, ponctualité, etc.)
- L.11. Compétences en gestion, supervision, gestion de projets ou gestion de la qualité
- L.12. Techniques, méthodes, procédés ou processus de travail ;
veuillez préciser : _____
- L.13. Maîtrise d'un logiciel ou d'un progiciel ;
veuillez préciser : _____
- L.14. Utilisation de machines ou d'équipements ;
veuillez préciser : _____
- L.15. Connaissances particulières (d'un domaine, d'un secteur, etc.) ;
veuillez préciser : _____
- L.16. Habiletés particulières (dextérité, endurance, etc.) ;
veuillez préciser : _____
- L.17. Autres ;
veuillez préciser : _____

La définition des neuf compétences essentielles (L.1. à L.9.)

L.1. Lecture	Comprendre et mettre en pratique l'information contenue dans des phrases ou des paragraphes.
L.2. Rédaction	Composer un texte manuscrit ou dactylographié afin de communiquer de l'information et des idées.
L.3. Utilisation de documents	Trouver, utiliser et saisir ou insérer des lettres, des nombres, des symboles et des images en format électronique ou papier.
L.4. Calcul	Comprendre et mettre en pratique les concepts et les renseignements mathématiques.
L.5. Compétences numériques	Comprendre et utiliser des systèmes, des outils et des applications numériques ainsi que traiter l'information numérique.
L.6. Capacité de raisonnement	Résoudre des problèmes, prendre des décisions, avoir une pensée critique, planifier, mémoriser des détails et rechercher de l'information.
L.7. Communication verbale	Échanger des idées et de l'information avec d'autres personnes en parlant, en écoutant ou en utilisant des indices non verbaux, comme le langage corporel.
L.8. Travail d'équipe	Travailler en collaboration avec d'autres personnes, en équipe de deux ou en petits ou grands groupes, afin de coordonner les tâches, de partager les ressources, de planifier, de prendre des décisions, de négocier, de résoudre des conflits, etc.
L.9. Formation continue	Perfectionner et améliorer ses compétences et ses connaissances dans le but de demeurer efficace au travail et de s'adapter aux changements.

Source : Emploi et Développement social Canada.

Annexe 1 Liste des secteurs d'activité

Code à inscrire à la question 1.1

SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS

AGRICULTURE, FORESTERIE, PÊCHE ET CHASSE (SCIAN 11)		
A01	Cultures agricoles (SCIAN 111)	Culture de plantes oléagineuses et de céréales ; culture de légumes et de melons ; culture de fruits et de noix ; culture en serre et en pépinière (cycle de croissance de moins de 10 ans) et floriculture ; autres cultures agricoles (tabac, coton, canne à sucre, foin et autres cultures agricoles). Note : Un établissement est classé dans ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée de cultures agricoles.
A02	Élevage et aquaculture (SCIAN 112)	Élevage de bovins ; élevage de porcs ; élevage de volailles et production d'œufs ; élevage de moutons et de chèvres ; aquaculture ; autres types d'élevage (apiculture, chevaux et autres équidés, animaux à fourrure et lapins et autres types d'élevage). Note : Un établissement est classé dans ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production est l'élevage d'animaux ou l'aquaculture.
A03	Exploitation de terres à bois et exploitation forestière (SCIAN 1131 et 1133)	Exploitation de terres à bois ; exploitation forestière. Note : Seulement l'activité de production de récolte du bois est <u>caractérisée par un long cycle de croissance (10 ans ou plus)</u> .
A04	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers (SCIAN 1132)	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers. Note : Seulement l'activité de production de récolte du bois est <u>caractérisée par un long cycle de croissance (10 ans ou plus)</u> . La culture d'arbres de Noël et d'autres espèces caractérisées par un cycle de production d'une durée inférieure à 10 ans est classée dans le sous-secteur Cultures agricoles.
A05	Pêche (SCIAN 1141)	Prise ou capture, à des fins commerciales, de poissons, de mollusques et crustacés et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel.
A06	Chasse et piégeage (SCIAN 1142)	Chasse et piégeage à des fins commerciales ; exploitation et gestion de parcs commerciaux à gibier.
A07	Activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage (SCIAN 1151 et 1152)	Services de soutien aux cultures agricoles (ex. : service d'épandage d'engrais, préparation du sol, cueillette manuelle de fruits) ou de soutien à l'élevage, y compris les animaux de maison (ex. : service de reproduction du bétail, analyse du lait, pension pour chevaux (sauf chevaux de course)).
A08	Activités de soutien à la foresterie (SCIAN 1153)	Services de soutien particuliers relatifs à la récolte du bois (ex. : inventaire forestier et évaluation de la productivité, service de contrôle des insectes et des animaux nuisibles en forêt, transport de billes en forêt).
EXTRACTION MINIÈRE, EXPLOITATION EN CARRIÈRE, ET EXTRACTION DE PÉTROLE ET DE GAZ (SCIAN 21)		
B01	Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211)	Exploitation de champs de pétrole ou de gaz, notamment l'exploration pétrolière et gazière ; forage, complétion et équipement des puits ; mise en service des séparateurs, des agents de rupture d'émulsion, du matériel de dégravement et du réseau de collecte du pétrole brut ; toutes autres activités de préparation du pétrole ou du gaz jusqu'au moment de son expédition du gisement exploité.
B02	Extraction de charbon (SCIAN 2121)	Extraction de charbon bitumineux et de lignite par le biais de l'exploitation souterraine ainsi que de l'échantillonnage à la tarière, de l'exploitation à ciel ouvert, de l'extraction du poussier d'antracite et d'autres méthodes d'extraction de surface.
B03	Extraction de minerais métalliques (SCIAN 2122)	Extraction de minéraux métalliques (extraction de minerais de fer, d'or, d'argent, de cuivre, de nickel, de plomb, de zinc et autres minerais métalliques), activités de traitement et d'enrichissement du minerai.
B04	Extraction de minerais non métalliques (SCIAN 2123)	Extraction minière ou en carrière de minerais non métalliques (pierre, sable, gravier, argile, céramique, minerais réfractaires, diamant, sel, amiante, gypse, potasse, tourbe et autres), sauf le charbon ; usines de première préparation (concassage, broyage, lavage).

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

B05	Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière (SCIAN 213)	Forage à forfait ; services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz (ex. : acidification de puits, nettoyage de puits, pompage à forfait) ; autres activités de soutien à l'extraction minière (ex. : drainage ou pompage minier à forfait, exploration minière, lavage de pierre à forfait).
SERVICES PUBLICS (SCIAN 22)		
C01	Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211)	Production d'électricité en bloc, transport entre les centres de distribution ou distribution jusqu'aux utilisateurs. Sont inclus les agents et courtiers qui négocient la vente d'électricité par l'entremise de réseaux de distribution d'énergie exploités par d'autres.
C02	Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212)	Distribution de gaz naturel ou synthétique aux consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations. Sont inclus les marchands et courtiers qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution du gaz exploités par d'autres.
C03	Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres (SCIAN 2213)	Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation ; installations d'épuration des eaux usées ; production de vapeur et conditionnement de l'air.
CONSTRUCTION (SCIAN 23)		
D01	Construction (SCIAN 23, sans le 2371)	Construction, réparation ou rénovation de bâtiments (résidentiels ou non) ; ouvrages de génie complets (construction de routes, de rues et de ponts, lotissement de terrains et autres), sauf les installations de services publics ; entrepreneurs spécialisés (fondations, structure, extérieur de bâtiment, installation d'équipements techniques, travaux de finition des bâtiments et autres).
D02	Construction d'installations de services publics (SCIAN 2371)	Construction d'aqueducs et d'égouts et de structures connexes ; construction d'oléoducs et de gazoducs et de structures connexes ; construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et de structures connexes.
FABRICATION (SCIAN 31-33)		
E01	Fabrication d'aliments, sauf les poissons et les fruits de mer (SCIAN 311, sans le 3117)	Fabrication d'aliments pour animaux ; mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses ; fabrication de sucre et de confiseries ; mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires ; fabrication de produits laitiers ; fabrication de produits de viande ; boulangeries et fabrication de tortillas ; fabrication d'autres aliments (café, thé, sirops, vinaigrettes, etc.).
E02	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer (SCIAN 3117)	Mise en conserve de poissons et de fruits de mer, y compris les soupes ; fumage, salage et séchage de poissons et de fruits de mer ; préparation du poisson frais ; décoquillage et conditionnement de crustacés et de coquillages frais ; transformation de graisses et d'huiles d'animaux marins ; congélation du poisson et des fruits de mer.
E03	Fabrication de boissons (SCIAN 3121)	Fabrication de boissons gazeuses, de glace, d'eau en bouteille, de boissons aux fruits (sauf les jus) et autres ; brasseries ; vineries ; distilleries.
E04	Fabrication du tabac et de produits du cannabis (SCIAN 3122 et 3123)	Écôtage et resséchage de feuilles de tabac, fabrication de produits du tabac ; fabrication de produits de cannabis.
E05	Usines de textiles et de produits textiles (SCIAN 313 et 314)	Usines de fibres, de filés et de fils ; usines de tissus ; finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus ; fabrication de produits textiles sauf les vêtements (tapis, carpettes, rideaux, linge de maison, sacs en textile, grosse toile et autres).
E06	Usines de tricotage de vêtements (SCIAN 3151)	Tricotage et finissage de vêtements à parti de filés ou fabrication de vêtements à partir de tricots fabriqués sur place : usines de bas et de chaussettes ; usines de tricotage d'autres vêtements.
E07	Fabrication de vêtements coupés-cousus et fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements (SCIAN 3152 et 3159)	Fabrication de vêtements coupés-cousus (à partir de tissus fabriqués dans d'autres établissements) ; d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements (ex. : casquettes, chapeaux, ceintures, foulards, tabliers).

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

E08	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues (SCIAN 316)	Tannage et finissage de cuir et de peaux ; fabrication de chaussures (de matériaux de toute sorte) ; fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues (ex. : valises, sacs à main, porte-monnaie).
E09	Scieries et préservation du bois et fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué (SCIAN 3211 et 3212)	Fabrication de planches, de bois d'échantillon, de bois d'œuvre, de poteaux, de traverses et de bardeaux à partir de billes et de billons ; préservation du bois ; fabrication de placages et de contreplaqués de bois dur ou mou, d'éléments de charpente en bois (sauf en bois massif) et de panneaux en bois reconstitué.
E10	Fabrication d'autres produits en bois (SCIAN 3219)	Fabrication de menuiseries préfabriquées, de contenants et de palettes en bois et de tous les autres produits en bois (maisons mobiles, bâtiments en bois et tout autre produit en bois, comme des épingles à linge, des sections préfabriquées de clôtures, des ustensiles de cuisine, etc.).
E11	Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221)	Fabrication de pâte à papier, de papier ou de carton, en combinaison ou non avec la transformation du papier.
E12	Fabrication de produits en papier transformé (SCIAN 3222)	Fabrication de produits en papier à partir de papier et de carton achetés : contenants en carton, sacs en papier et papier couché et traité, articles de papeterie, autres produits en papier transformé (produits hygiéniques en papier, confettis, papier à cigarettes, etc.).
E13	Impression et activités connexes de soutien (SCIAN 323)	Services d'impression : sérigraphie commerciale, impression instantanée, impression numérique, impression de formulaires commerciaux en liasses, autres activités d'impression (matériel publicitaire, billets de banque, cartes, etc.) ; activités connexes de soutien, comme les services de préparation de l'impression ou de reliure.
E14	Fabrication de produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324)	Transformation du pétrole et du charbon brut en produits intermédiaires et finis, notamment par le raffinage : raffineries de pétrole, fabrication d'asphaltage, de papier-toiture asphalté et de matériaux imprégnés d'asphalte et autres huiles à moteur, fours à coke, bûches de foyer, recyclage (raffinage) d'huiles usagées, etc.
E15	Fabrication de produits chimiques, sauf les produits pharmaceutiques et les médicaments (SCIAN 325, sans le 3254)	Fabrication de produits et de préparations chimiques à partir de matières premières organiques et inorganiques : produits chimiques de base (produits pétrochimiques comme le butane ou la paraffine, gaz industriels comme l'azote ou l'hydrogène, teintures et pigments synthétiques et autres produits chimiques organiques ou inorganiques de base, comme les édulcorants synthétiques, le bio-huile ou le biodiésel, les acides gras, etc.) ; fabrication de résines, de caoutchouc synthétique et de fibres et de filaments artificiels et synthétiques ; de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles ; de peintures, de revêtements et d'adhésifs ; de savons, de détachants et de produits de toilette ; d'autres produits chimiques (ex. : explosifs, huiles essentielles naturelles, solvants et toner).
E16	Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments (SCIAN 3254)	Fabrication de médicaments et de produits connexes destinés aux humains ou aux animaux, à partir d'un ou plusieurs procédés.
E17	Fabrication de produits en plastique (SCIAN 3261)	Fabrication de matériel d'emballage et de pellicules et feuilles non stratifiées en plastique ; de tuyaux, de raccords de tuyauterie et de profilés non stratifiés en plastique ; de plaques, de feuilles et de formes stratifiées en plastique ; de produits en mousse de polystyrène ; de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques ; de bouteilles en plastique ; d'autres produits en plastique (ex. : appareils sanitaires, pièces de véhicules portes et fenêtres, etc.).
E18	Fabrication de produits en caoutchouc (SCIAN 3262)	Fabrication de pneus ; de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc en plastique ; d'autres produits en caoutchouc (ex. : bandes élastiques, préservatifs, gommes à effacer, jouets pour piscine, tuyaux).

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

E19	Fabrication de produits minéraux non métalliques, sauf le verre et les produits en verre (SCIAN 327, sans le 3272)	Fabrication de produits en argile et de produits réfractaires ; de ciment et de produits en béton ; de chaux et de produits en gypse ; d'autres produits minéraux non métalliques (ex. : produits abrasifs, pierre de taille pour bâtiment, produits en pierre taillée).
E20	Fabrication de verre et de produits en verre (SCIAN 3272)	Fabrication de verre et fabrication de produits en verre à partir de verre acheté (ex. : briques en verre, contenants pour emballage, embouteillage ou mise en conserve, verre de sécurité, vitrage isolant, miroirs, ornements).
E21	Première transformation des métaux (SCIAN 331)	Sidérurgie ; fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté ; production et transformation d'alumine et d'aluminium ; production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium) ; fonderies.
E22	Fabrication de produits métalliques, sauf la fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques (SCIAN 332, sans le 3323)	Forgeage et estampage ; fabrication de coutellerie et d'outils à main ; fabrication de chaudières, de réservoirs et de contenants d'expédition ; fabrication d'articles de quincaillerie ; fabrication de ressorts et de produits en fil métallique ; ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons ; revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues ; fabrication d'autres produits métalliques (ex. : soupapes en métal, laine d'acier, tuyaux et tubes métalliques, évier en métal ; tringles à rideaux en métal).
E23	Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques (SCIAN 3323)	Fabrication de tôles fortes et d'éléments de charpentes (ex. : préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants, fabrication de barres pour béton armé) ; fabrication de produits métalliques d'ornement et d'architecture (ex. : portes et fenêtres en métal, escaliers de secours, gouttières ou toitures en tôle, clôtures en métal, ventilateurs en tôle, rampes en métal).
E24	Fabrication de machines (SCIAN 333)	Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière ; de machines industrielles ; de machines pour le commerce et les industries de services (ex. : balais mécaniques, caisses enregistreuses, photocopieurs) ; d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale ; de machines-outils pour le travail du métal ; de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance ; d'autres machines d'usage général (ex. : pompes et compresseurs, balances de laboratoire, pompes hydrauliques, outils électriques à main, gicleurs).
E25	Fabrication de matériel informatique et périphérique, de matériel de communication et de semi-conducteurs, et d'autres composants électroniques (SCIAN 3341, 3342 et 3344)	Fabrication d'ordinateurs et de matériel périphérique informatique ; fabrication de matériel de communication, c'est-à-dire de matériel téléphonique, de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil et d'autres types de matériel de communication (ex. : systèmes d'alarme, télécommandes).
E26	Fabrication de matériel audio et vidéo (SCIAN 3343)	Fabrication de matériel électronique audio et vidéo (ex. : cinéma maison, radios, téléviseurs, systèmes de sonorisation).
E27	Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux (SCIAN 3345)	Fabrication d'instruments de navigation et de guidage (ex. : gyroscopes, capteurs, émetteurs et écrans visuels de vol et de navigation, systèmes et matériel de sonar) ; fabrication d'instruments de mesure et de commande et d'instruments médicaux (ex. : instruments d'arpentage et de géophysique, contrôleurs et régulateurs environnementaux automatiques (chauffage, climatisation, etc.), instruments de dessin, comme les équerres, règles et compas, matériel de diagnostic électromédical).
E28	Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques (SCIAN 3346)	Fabrication de supports magnétiques et optiques et reproduction en série d'enregistrements sur de tels supports. Comprend les bandes sonores et les bandes magnétoscopiques, les disquettes, les disques durs et les disques optiques compacts. Les produits de cette classe sont les supports vides de même que les produits logiciels (scellés), audio, vidéo et multimédias enregistrés sur ces supports.

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

E29	Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (SCIAN 335)	Fabrication de produits destinés à la production, à la distribution et à l'utilisation d'électricité : fabrication de matériel d'éclairage, d'appareils ménagers, de matériel électrique et d'autres types de matériel et de composants électriques (ex. : batteries, fils et câbles électriques, chargeurs de batteries).
E30	Fabrication de matériel de transport, sauf la fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces (SCIAN 336, sans le 3364)	Fabrication de véhicules automobiles ; de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles ; de pièces pour véhicules automobiles ; de matériel ferroviaire roulant ; construction de navires et d'embarcations ; fabrication d'autres types de matériel de transport (ex. : bicyclettes et pièces, chars d'assaut, carrioles, véhicules tout-terrain).
E31	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces (SCIAN 3364)	Fabrication d'aéronefs, de missiles, de véhicules spatiaux et leurs moteurs, leurs systèmes de propulsion, leur matériel auxiliaire et leurs pièces. La conception et la production de prototypes se trouvent dans cette classe, tout comme la révision et la conversion en usine des aéronefs et des systèmes de propulsion.
E32	Fabrication de meubles et produits connexes (SCIAN 337)	Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine ; de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement, comme les vitrines d'exposition) ; d'autres produits connexes aux meubles (ex. : matelas, stores, persiennes).
E33	Activités diverses de fabrication (SCIAN 339)	Fabrication d'autres produits qui n'entre dans aucun autre secteur : fabrication de fournitures et de matériel médicaux comme les cathéters, aiguilles et seringues épidermiques, lentilles cornéennes, montures, lentilles et pièces de lunettes, fauteuils roulants, meubles d'hôpital) ; autres activités diverses de fabrication comme les bijoux et pièces d'argenterie, les articles de sport et d'athlétisme, les poupées, jouets et jeux ; les fournitures de bureau (sauf papeterie), les enseignes, les cercueils, les plumeaux, les fleurs artificielles, etc.

COMMERCE DE GROS (SCIAN 41)

F01	Grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411)	Vente en gros de produits agricoles bruts, non traités : animaux vivants, graines oléagineuses, grains céréaliers, produits et plantes de pépinières et autres produits agricoles (ex. : plumes non traitées, poils d'animaux, lait brut, noix et graines non écalées).
F02	Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers (SCIAN 412)	Vente de pétrole brut, de gaz de pétrole liquéfié, de mazout domestique et d'autres produits pétroliers raffinés.
F03	Grossistes-marchands de produits alimentaires (SCIAN 4131)	Vente en gros de lait transformé et d'autres produits laitiers, de volailles et d'œufs, de poisson et de fruits de mer, de fruits et de légumes frais, de viande rouge et de produits de viande, de pain et d'autres produits de boulangerie, de riz traité, de farine, de mélanges de farines, de céréales préparées et d'épices, et de gamme complète d'aliments.
F04	Grossistes-marchands de boissons (SCIAN 4132)	Vente en gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées (eau, boissons gazeuses, boissons aux fruits à l'exception des jus de fruits, etc.)
F05	Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac ou du cannabis (SCIAN 4133 et 4134)	Vente en gros de tabac traité et de produits du tabac (ex. : cigarettes, cigares, tabac coupé) ; vente en gros de cannabis brut et non transformé et de produits du cannabis.
F06	Grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414)	Vente en gros de textiles, de vêtements et de chaussures ; de matériel de divertissement au foyer et d'appareils ménagers ; d'accessoires de maison ; d'articles personnels et de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers.
F07	Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles (SCIAN 415)	Vente en gros de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires, y compris les pneus.

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

F08	Grossistes-marchands de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation (SCIAN 4161)	Vente en gros de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation.
F09	Grossistes-marchands de métaux et de produits métalliques, et de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction (SCIAN 4162 et 4163)	Vente en gros de métaux et de produits métalliques (ex. : rails et accessoires, toile métallique, fer et acier en formes primaires et profilées) ; de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction, comme les peintures, les vitres, les papiers peints, les gouttières, les assemblages structurels préfabriqués, etc.
F10	Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures (sauf d'ordinateurs et de matériel de communication) (SCIAN 417, sans le 4173)	Vente en gros de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage ; de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la forestière et l'extraction minière ; d'autres machines, matériel et fournitures (de bureau et de magasin, d'établissements de services, d'usage professionnel et autres (sauf d'ordinateurs et de matériel de communication)).
F11	Grossistes-marchands d'ordinateurs et de matériel de communication (SCIAN 4173)	Vente en gros d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série (n'inclut pas la conception, la mise au point et l'édition de logiciels) ; de composants électroniques, de matériel et fournitures de navigation et de communication (ex. : téléphones, interphones, systèmes de sonorisation, matériel de radar ou de sonar).
F12	Grossistes-marchands de produits divers, sauf les matières recyclables (SCIAN 418, sans le 4181)	Vente en gros de produits divers qui ne sont pas couverts dans les autres secteurs, sauf les matières recyclables : papier et produits du papier et produits en plastique jetables (ex. : papier journal, fournitures de bureau) ; de fournitures agricoles (ex. : semences, aliments pour animaux) ; de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles) (ex. : produits de nettoyage, résines plastiques) et d'autres produits divers, comme les métaux précieux, les minerais, les billes et copeaux de bois. La vente en gros d'une ligne unique de produits ou d'un assortiment de marchandises dont aucune n'est suffisamment importante pour constituer l'activité principale de l'emplacement est comprise dans cette catégorie.
F13	Grossistes-marchands de matières recyclables (SCIAN 4181)	Vente en gros de métaux recyclables, de papier et carton recyclables et d'autres matières recyclables (plastique, verre, textiles, liquides et boues d'épuration).
F14	Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers (SCIAN 419)	Achat ou vente de produits de tous genres appartenant à des tiers, le plus souvent moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission : marchés électroniques de gros entre entreprises, négociants travaillant à commission, agents ou courtiers d'importation, agents ou courtiers d'exportation, représentants de manufacturiers, agents d'approvisionnement ou agents de vente. Les emplacements qui entrent dans cette catégorie servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant sans détenir le titre de propriété des produits achetés ou vendus.
COMMERCE DE DÉTAIL (SCIAN 44-45)		
G01	Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles (SCIAN 441)	Vente au détail de véhicules automobiles, avec les services qui s'y rattachent, ainsi que de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles.
G02	Magasins de meubles et d'accessoires de maison, et d'appareils électroniques et ménagers (SCIAN 442 et 443)	Vente au détail de meubles et d'accessoires de maison (ex. : garnitures de fenêtres, vaisselles et accessoires de cuisine, luminaires, matériel d'encadrement) neufs ; d'appareils électroniques (ex. : ordinateurs, matériel audio et vidéo, appareils photographiques) et ménagers.

Code à
inscrire à la
question 1.1

SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS

G03	Marchands de matériaux et fournitures de construction (SCIAN 4441)	Vente au détail de matériaux de construction, de quincaillerie, de peinture, de papier peint et de fournitures connexes : centres de rénovation, magasins de peinture et de papier peint, quincailleries et autres marchands de matériaux de construction, comme les marchands de fournitures électriques, de briques et tuiles, de maisons préfabriquées, de vitres, etc.
G04	Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses (SCIAN 4442)	Magasins de matériel motorisé pour l'extérieur (ex. : tondeuses, souffleuses à neige) ; pépinières et centres de jardinage.
G05	Épiceries et magasins d'alimentation spécialisés (SCIAN 4451 et 4452)	Supermarchés et autres épiceries ; dépanneurs ; boucheries ; poissonneries ; marchés de fruits et de légumes ; autres magasins d'alimentation spécialisés, comme les boulangeries-pâtisseries, les confiseries, les magasins de noix, les fromageries et autres.
G06	Magasins de bière, de vin et de spiritueux (SCIAN 4453)	Vente au détail de boissons alcooliques sous emballage, comme la bière, le vin et les liqueurs.
G07	Magasins de produits de santé et de soins personnels, de vêtements, d'articles de loisirs, de marchandises diverses, stations-service et autres (sauf les fleuristes) (SCIAN 446, 447, 448, 451, 452 et 453 sans le 4531)	Magasins de produits de santé et de soins personnels (ex. : pharmacies, vente de cosmétiques, de suppléments alimentaires, de produits optiques) ; de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; d'articles de sport, de passe-temps, de musiques et de livres ; de marchandises diverses (clubs-entrepôts et autres grands magasins) ; stations-service ; d'autres types de magasins de détail, comme les magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux, de marchandises d'occasion, les animaleries, les marchands d'œuvres d'art, les marchands de maisons mobiles, les tabagies, etc.
G08	Fleuristes (SCIAN 4531)	Vente au détail de fleurs coupées, compositions florales et plantes en pot cultivées ailleurs.
G09	454 – Détaillants hors magasin (SCIAN 454)	Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance ; exploitants de distributeurs automatiques ; établissements de vente directe (ex. : vente porte à porte, stands et kiosques temporaires dans des expositions, livraison à domicile).

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE (SCIAN 48-49)

H01	Transport aérien et activités de soutien au transport aérien (SCIAN 481 et 4881)	Transport public de personnes et de marchandises par aéronef, notamment par avion et par hélicoptère ; activités de soutien au transport aérien, comme les opérations aéroportuaires et la réparation, la maintenance, l'inspection et l'essai des aéronefs.
H02	Transport ferroviaire et activités de soutien au transport ferroviaire (SCIAN 482 et 4882)	Exploitation de chemins de fer ; services de transport ferroviaire de marchandises ou de personnes ; activités de soutien au transport ferroviaire, comme l'exploitation de complexes ferroviaires et de gares, l'entretien d'emprises et d'infrastructures ferroviaires, la réparation de locomotive et de wagons, etc.
H03	Transport par eau, transport par eau de tourisme et d'agrément et activités de soutien au transport par eau (SCIAN 483, 4872 et 4883)	Transport par eau de personnes et de marchandises, y compris les traversiers ; transport par eau de tourisme et d'agrément (ex. : croisières de plaisance, tours en hydroglisseur) ; activités de soutien au transport par eau, comme les opérations portuaires, la manutention du fret maritime, les services de navigation, la réparation et l'entretien de navires (hors chantiers navals) et autres.
H04	Transport par camion, transport en commun et transport terrestre de voyageurs et activités de soutien au transport routier (SCIAN 484, 485 et 4884)	Transport de marchandises par camion ; services urbains de transport en commun ; transport interurbain et local par autocar ; services de taxi et de limousines ; transport scolaire et transport d'employés par autobus ; services d'autobus nolisés ; autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs (ex. : services de navette, services de transport adapté) ; remorquage de véhicules automobiles ; autres services de soutien au transport terrestre (ex. : chargement et déchargement de camions ; exploitation de ponts et routes à péage ; services de pesage pour camionnage).
H05	Transport par pipeline (SCIAN 486)	Transport du pétrole brut par oléoduc ; transport du gaz naturel par gazoduc ; autres services de transport par pipeline.

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

H06	Transport terrestre de tourisme et d'agrément et autres services de transport de tourisme et d'agrément (SCIAN 4871 et 4879)	Transport terrestre de tourisme et d'agrément (ex. : excursions en train à vapeur, visites touristiques en autobus, randonnées en véhicule hippomobile) ; autres services de transport de tourisme et d'agrément (ex. : tours de plaisance en hélicoptère ou en montgolfière).
H07	Intermédiaires en transport de marchandises (SCIAN 4885)	Intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs (un ou plusieurs modes de transport), souvent désignés par les termes transitaires, agents maritimes ou courtiers en douane.
H08	Autres activités de soutien au transport (SCIAN 4889)	Services spécialisés aux établissements de transport, comme l'emballage et la mise en caisses de biens transportables, les arrangements de transport coopératif par automobiles et fourgonnettes, etc.
H09	Services postaux (SCIAN 491)	Services postaux comprenant les bureaux de poste, mais pas les services de messagerie.
H10	Messageries et services de messagers (SCIAN 492)	Services de messagerie ou services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée. Se fait de façon générale à pied, à vélo, par petit camion ou par fourgonnette.
H11	Entreposage (SCIAN 493)	Exploitation d'installations d'entreposage de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres types d'installations d'entreposage. Cela comprend l'entreposage public, l'entreposage à forfait, les services d'entrepôt de douane et les entrepôts situés en zone franche.
INDUSTRIE DE L'INFORMATION ET INDUSTRIE CULTURELLE (SCIAN 51)		
I01	Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires (SCIAN 5111)	Édition (ou édition et impression) de journaux, de périodiques, de livres, de cartes géographiques, d'annuaires, de répertoires, de bases de données et d'autres produits, comme les calendriers, les catalogues et les cartes de souhaits.
I02	Éditeurs de logiciels (SCIAN 5112)	Édition (ou conception et édition) de logiciels ou de jeux vidéo.
I03	Industries du film et de l'enregistrement sonore (SCIAN 512)	Industries du film et de vidéo : production et distribution d'enregistrements vidéo et audio ou prestation de services connexes, comme les services de postproduction, de présentation, de traitement et de développement de films cinématographiques ; studios d'enregistrement sonore.
I04	Radiodiffusion et télédiffusion (sauf par Internet) (SCIAN 5151)	Exploitation de studios et d'installations de diffusion servant à la transmission d'une diversité d'émissions de radio et de télévision, y compris les émissions de divertissement, d'information, les émissions-débats et d'autres émissions.
I05	Télévision payante et spécialisée (SCIAN 5152)	Diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite.
I06	Télécommunications (SCIAN 517)	Services de télécommunications ou services vidéo de divertissement par voie de réseaux appartenant à l'établissement ou qui sont exploités par des tiers : télécommunications par fil et sans fil, y compris par satellite, et autres services de télécommunications, comme les revendeurs de services de télécommunications (ex. : stations d'observation de satellites).
I07	Traitement de données, hébergement de données et services connexes (SCIAN 518)	Services de traitement et d'hébergement de données et services connexes offrant l'infrastructure nécessaire (ex. : hébergement de sites Web, services de lecture optique de données).
I08	Autres services d'information (SCIAN 519)	Agences de presse ; bibliothèques et archives ; édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet, sites portails de recherche ; autres services d'information (ex. : services d'information téléphonique ou de recherche d'information sur une base contractuelle).

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

FINANCE ET ASSURANCES (SCIAN 52)		
J01	Finance (SCIAN 521, 522, 523 et 526)	Autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes (ex. : activités bancaires, coopératives de crédit, caisses populaires locales, émission de cartes de crédit, financement de ventes à crédit, courtiers en prêts hypothécaires ou non) ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; fonds et autres instruments financiers (ex. : caisses de retraite et autres fonds et instruments financiers).
J02	Sociétés d'assurance et activités connexes (SCIAN 524)	Sociétés d'assurance ; agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance (ex. : experts en sinistre).
SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE LOCATION À BAIL (SCIAN 53)		
K01	Services immobiliers et services de location et de location à bail, sauf la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 53, sans le 5321)	Services immobiliers : bailleurs de biens immobiliers, bureaux d'agents et de courtiers immobiliers et autres activités liées à l'immobilier (ex. : gestionnaires de biens immobiliers, bureaux d'évaluateurs) ; services de location et de location à bail (sauf pour le matériel automobile) (ex. : location d'ordinateur, de matériel d'usage industriel) ; bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur) (ex. : brevets, marques de commerce, noms commerciaux ou contrats de franchise).
K02	Location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321)	Location ou location à bail de véhicules (sans chauffeur), comme les automobiles, les minibus, les semi-remorques, les véhicules récréatifs, etc.
SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (SCIAN 54)		
L01	Services juridiques et services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye (SCIAN 5411 et 5412)	Services juridiques ou parajuridiques : études d'avocats, études de notaires et autres services juridiques (ex. : consultant en immigration, services d'huissiers) ; services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye : vérification de comptes, conception de systèmes comptables, préparation d'états financiers, établissement de budgets, préparation de déclarations de revenus ou de la paye, tenue de livres et établissement de factures.
L02	Architecture, génie et services connexes (SCIAN 5413)	Services d'architecture ; services d'architecture paysagère ; services de génie ; services de dessin technique ; services d'inspection des bâtiments ; services de prospection et de levé géophysiques ; services d'arpentage et de cartographie ; laboratoires d'essai.
L03	Services spécialisés de design (SCIAN 5414)	Services spécialisés de design sauf ceux de conception architecturale et de conception de systèmes informatiques : services de design d'intérieur ; services de design industriel ; services de design graphique ; autres services spécialisés de design (ex. : création de modes, design de décor théâtral, services de conception de chaussures).
L04	Conception de systèmes informatiques et services connexes (SCIAN 5415)	Expertise dans le domaine des technologies de l'information : conception de systèmes informatiques et services connexes, y compris la conception et le développement de jeux vidéo.
L05	Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques, et services de recherche et de développement scientifiques (SCIAN 5416 et 5417)	Conseils et assistance relatifs à des questions de gestion (ex. : services de consultation en réorganisation, en planification stratégique, en aide au démarrage de petites entreprises, en ressources humaines) et à des questions environnementales, scientifiques et techniques (ex. : services de consultation en agronomie, en techniques sanitaires, en physique, en énergie, en reproduction de bétail, en santé et sécurité du travail).
L06	Publicité, relations publiques et services connexes, et autres services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 5418 et 5419)	Agences de publicité ; services de relations publiques ; agences d'achat de médias ; représentants des médias ; publicité par affichage ; publipostage ; services de distribution de matériel publicitaire ; autres services liés à la publicité (ex. : lettrage d'enseignes, réalisation de vitrines, rédaction de textes publicitaires) ; études de marché et sondages d'opinion ; services photographiques, services de traduction et d'interprétation ; services vétérinaires ; tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques (ex. : administration de faillite, services de prévisions météorologiques, services de graphoanalyste).

GESTION DE SOCIÉTÉS ET D'ENTREPRISES ET SERVICES ADMINISTRATIFS, DE SOUTIEN, DE GESTION DES DÉCHETS ET D'ASSAINISSEMENT (SCIAN 55-56)		
M01	Gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 55)	Gestion de sociétés et d'entreprises ou détention de titres ou d'actifs financiers de sociétés et d'entreprises afin d'avoir une participation majoritaire dans celles-ci ou d'influer sur les décisions de leurs dirigeants : sociétés de portefeuille ; sièges sociaux.
M02	Services administratifs de bureau, de soutien d'installations, d'emploi, d'enquêtes et de sécurité et autres services de soutien (sauf ceux de soutien aux entreprises, ceux de préparation de voyages et ceux relatifs aux bâtiments et aux logements) (SCIAN 561, sans les 5614, 5615 et 5617)	Soutien des activités quotidiennes d'autres organisations : services administratifs de bureau (ex. : activités quotidiennes concernant le financement, la facturation, le personnel) ; services de soutien d'installations (ex. : conciergerie, sécurité, acheminement du courrier) ; services d'emploi (agences de placement et services de recherche de cadres, location de personnel suppléant et location de personnel permanent) ; services d'enquêtes et de sécurité (services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées et services de systèmes de sécurité) ; autres services de soutien (services d'emballage et d'étiquetage, organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales et tous les autres services de soutien).
M03	Services de soutien aux entreprises (SCIAN 5614)	Services de préparation de documents (ex. : rédaction, correction, traitement de texte, transcription) ; centres d'appels téléphoniques ; centres de services aux entreprises ; agences de recouvrement ; agences d'évaluation du crédit ; autres services de soutien aux entreprises (ex. : services de collecte de fonds, de sténographie judiciaire, d'adressage par code à barres).
M04	Services de préparation de voyages et de réservation (SCIAN 5615)	Agences de voyages ; voyagistes ; autres services de préparation de voyages et de réservation (ex. : billetteries, bureaux de congrès, agences de vente de billets, centres d'information de visiteurs).
M05	Services relatifs aux bâtiments et aux logements (SCIAN 5617)	Services d'extermination et de lutte antiparasitaire ; services de conciergerie ; services d'aménagement paysager ; services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés ; services de nettoyage de conduits et de cheminées ; autres services relatifs aux bâtiments et aux logements, comme l'entretien du système d'éclairage, le nettoyage à pression de bâtiments, le nettoyage et l'entretien de piscines, etc.
M06	Services de gestion des déchets et d'assainissement (SCIAN 562)	Services de collecte de déchets ; services de traitement et d'élimination de déchets ; services d'assainissement et autres services de gestion des déchets (ex. : installations de récupération de matériaux, services de pompage de fosses septiques, nettoyage et entretien de plages).
SERVICES D'ENSEIGNEMENT (SCIAN 61)		
N01	Services d'enseignement (SCIAN 61)	Écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation (ex. : écoles des beaux-arts, écoles de langues, formation athlétique ; écoles de conduite automobile, tutorat et préparation aux examens) ; services de soutien à l'enseignement (services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement, comme les services d'orientation professionnelle, les programmes d'échanges étudiants, les conseils pédagogiques).
SOINS DE SANTÉ ET ASSISTANCE SOCIALE (SCIAN 62)		
P01	Soins de santé (SCIAN 621, 622 et 623)	Services de soins de santé ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (établissements de soins infirmiers, établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, aux troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie, établissements communautaires de soins pour personnes âgées et autres, comme les maisons de transition, les orphelinats, les camps pour jeunes délinquants, etc.).
P02	Assistance sociale (SCIAN 624)	Services d'aide directement à la clientèle : services individuels et familiaux (services à l'enfance et à la jeunesse, aux personnes âgées, aux personnes ayant une incapacité et autres) ; services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours ; services de réadaptation professionnelle, services de garderie.

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS (SCIAN 71)		
Q01	Compagnies d'arts d'interprétation (SCIAN 7111)	Production de spectacles faisant intervenir des artistes de la scène : compagnies de théâtre et cafés-théâtres ; compagnies de danse ; formations musicales et musiciens ; autres compagnies d'arts d'interprétation (ex. : cirques, spectacles de magie).
Q02	Sports-spectacles (SCIAN 7112)	Clubs de sports professionnels, semi-professionnels ou amateurs dont l'activité principale consiste à présenter des événements sportifs devant un public. Sont aussi inclus les athlètes professionnels, semi-professionnels ou amateurs (dans leur rôle d'athlète), et les exploitants de pistes de course.
Q03	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires, et agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques (SCIAN 7113 et 7114)	Organisation et promotion de productions artistiques, d'événements sportifs et d'événements semblables, comme les festivals (exploitation d'arénas, de stades, de théâtres ou d'autres installations comparables, ou présentation de spectacles dans des installations de ce type exploitées par d'autres) ; représentation d'artistes créateurs ou interprètes, de personnalités sportives et de célébrités, ou gestion de leurs affaires (représentation de clients lors de la négociation d'un contrat, gestion ou organisation des finances des clients et promotion de la carrière).
Q04	Artistes, auteurs et interprètes indépendants (SCIAN 7115)	Artistes visuels et artisans indépendants ; acteurs, comédiens et interprètes indépendants ; écrivains et auteurs indépendants. Les athlètes qui font la promotion d'événements, donnent des conférences ou autres activités semblables sont inclus.
Q05	Établissements du patrimoine (SCIAN 712)	Musées ; lieux historiques et d'intérêt patrimonial ; jardins zoologiques et botaniques ; parcs naturels et autres institutions similaires (ex. : cavernes, réserves ornithologiques).
Q06	Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries (SCIAN 713)	Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques ; jeux de hasard et loteries ; autres services de divertissement et de loisirs (terrains de golf, country clubs, centres de ski, marinas, centres de sports récréatifs et de conditionnement physique, salles de quilles et autres, comme les centres d'aventure de plein air, les camps de jour ou d'été sans nuitée, les exploitants de manèges de fêtes foraines, etc.).
SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION (SCIAN 72)		
R01	Services d'hébergement et de restauration, sauf les services de restauration spéciaux (SCIAN 72, sans le 7223)	Hébergement de courte durée et services complémentaires pour des voyageurs, des vacanciers et d'autres personnes dans des installations, telles que des hôtels, des auberges routières, des centres de villégiature, des motels, des hôtels-casinos, des gîtes touristiques, des chalets et des cabines sans service, des parcs pour véhicules récréatifs et des campings, des camps de chasse et de pêche et différents types de camps de loisirs et de camps d'aventure. Sont aussi compris dans ce secteur les restaurants (services complets, restauration rapide, cafétérias, etc.) et les débits de boissons alcoolisées.
R02	Services de restauration spéciaux (SCIAN 7223)	Services de restauration contractuels (ex. : services de restauration aux compagnies aériennes ou ferroviaires, exploitation de comptoirs alimentaires dans des installations sportives) ; traiteurs ; cantines et comptoirs mobiles.
AUTRES SERVICES (SAUF LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES) (SCIAN 81)		
S01	Réparation et entretien de véhicules automobiles (SCIAN 8111)	Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles ; réparation de la carrosserie, de la peinture, de l'intérieur et des vitres de véhicules automobiles ; autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (ex. : lave-autos).
S02	Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision (SCIAN 8112)	Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision (ex. : réparation d'appareils photo numériques, de téléviseurs ou d'équipement stéréo, réparation et calibrage d'instruments de mesure électriques, réparation et entretien d'ordinateurs).

Code à inscrire à la question 1.1 **SECTEUR D'ACTIVITÉ (CODES SCIAN CORRESPONDANTS) ET DÉFINITIONS**

S03	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique) (SCIAN 8113)	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique) (ex. : entretien et réparation d'extincteurs, de machinerie industrielle, de matériel de construction).
S04	Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers (SCIAN 8114)	Réparation et entretien d'appareils ménagers et de matériel de maison et de jardin ; rembourrage et réparation de meubles ; réparation de chaussures et de maroquinerie ; autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers (ex. : réparation, entretien ou nettoyage de bijoux, d'instruments de musique, de motocyclettes, d'équipement sportif, de moteurs hors-bord, de vêtements).
S05	Services funéraires, de nettoyage à sec et de blanchissage et autres services personnels (sauf ceux de soins personnels) (SCIAN 812, sans le 8121)	Salons funéraires ; cimetières et crématoriums ; services de nettoyage à sec et de blanchisserie ; fourniture de linge et d'uniformes ; soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires) ; services de développement et de tirage de photos ; stationnements et garages et autres, sauf les soins personnels (ex. : cirage de chaussures, planification de mariage et de fêtes, accueil d'événements spéciaux).
S06	Services de soins personnels (SCIAN 8121)	Services de coiffure et d'esthétique ; autres services de soins personnels (ex. : studios de massage, services de perçage d'oreilles, bains turcs, salons de tatouage).
S07	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires, et ménages privés (SCIAN 813 et 814)	Organismes religieux ; fondations et organismes de charité ; organismes d'action sociale (ex. : organismes de lutte contre la pauvreté, groupes de défense de l'intérêt public) ; organisations civiques et sociales (ex. : associations étudiantes, associations de guides et de scouts, clubs des anciens, clubs sociaux, clubs de discussion littéraire, associations ethniques) ; associations de gens d'affaires, organisations professionnelles, syndicales ou politiques et autres associations de personnes (ex. : association de copropriétaires, ligues sportives).
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (SCIAN 91)		
T01	Administrations publiques locales, municipales et régionales (SCIAN 913)	Services de protection municipaux ; autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales (pouvoir exécutif et législatif ; planification, politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique ; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes ; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements ; et la gestion des programmes des administrations locales, municipales et régionales).
T02	Administrations publiques autochtones (SCIAN 914)	Services gouvernementaux assurés par les administrations publiques autochtones, qui autrement seraient assurés par les administrations fédérale, provinciales ou municipales.
T03	Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux (SCIAN 919)	Établissements des gouvernements étrangers situés en sol canadien dont l'activité principale consiste à offrir des services de nature gouvernementale, comme des services consulaires, des missions diplomatiques et des activités de légation (ex. : ambassades, bureaux du Fonds monétaire international, consulats).